DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017

N°2017- CC-2017-9S-DBR-50

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Jeudi 14 du mois de Décembre à onze heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - M. Christian THENARD - Mme Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - MM. José SEVERIEN – Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Maguy THOMAR - Liliane MONTOUT - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Sylvia LAPTES – M. Lucien GALVANI – Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Valérie HUGUES - MM. Duniere AGLAS - Eric LATCHOUMANIN - Jean FAHRASMANE – Mme Christiane CLARA ép.DELANNAY.

EXCUSES : Mmes Félicienne GANTOIS – Roberte MERI - Michelle MAXO - Mariette MANDRET - Diana PERRAN - Yvanne CHELAMIE ép. LOSBAR (Procuration à Teddy MARY) – M. Jean DAIJARDIN - Mme Nathalie CHOURO ép. BRACAT – M. Jean-Luc PERIAN – Mme Cynthia DINANE.

ABSENTS : MM. Cédric CORNET - Raymond PARSHAD - René NOEL.

Monsieur Teddy MARY a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

****

OBJET : AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

VU les articles L 1612-1 et L 1612-20 I du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'adoption du prochain budget primitif est programmée en février 2018,

CONSIDERANT la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement durant cette période de transition,

COURRIER ARRIVÉ LE:
21 DEC. 2017
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2018 et jusqu'au vote du prochain budget

ARTICLE 2 : Que les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts 2017	Autorisations de crédits 2018 jusqu'au vote du BP 2018
20	Immobilisations incorporelles	1 139 240,41	284 810,10
21	Immobilisations corporelles	2 444 651,16	611 162,79
23	Immobilisations en cours	1 939 111,43	484 777,86
Total		**5 523 003,00**	**1 380 750,75**

Fait et délibéré à Gosier, le 14 Décembre 2017

Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le,

21 DEC. 2017

Et publication ou notification le,

27 DEC. 2017

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

Jean-Pierre DUPONT

COURRIER ARRIVÉ LE:

21 DEC. 2017

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE